

SYNDICAT MIXTE  
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 03/2023

Séance du 22 février 2023 - 10h00

Débat d'Orientation 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 février à 14h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 8 février 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;  
Thierry LESAUUVAGE, Ville de Rochefort  
Richard GUÉRIT et Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;  
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;  
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

En visio-conférence :

Élise LAURENT-GUÉGAN et Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle-Aquitaine

Membres excusés :

Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle-Aquitaine ;  
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA ;  
Alain BURNET (pouvoir à Thierry LESAUUVAGE)

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

En 2023, le Forum des Marais Atlantiques va poursuivre sa double mission :

- d'une part, dans le cadre de sa mission nationale en tant que « Pôle-relais », le Forum des Marais Atlantiques doit conforter son rôle - aujourd'hui reconnu - de contributeur principal à la mise en œuvre de la politique nationale sur les zones humides et, en partenariat avec l'ONEMA, participer à la réalisation de ses objectifs ;
- d'autre part, le Forum des Marais Atlantiques doit s'affirmer en tant qu'organisme expert sur le littoral atlantique, Manche et Mer du Nord et en amont de cette frange littorale, à l'échelle des grands bassins hydrographiques.

Il doit également renforcer son rôle d'assistance méthodologique et technique auprès des gestionnaires de zones humides et de coordinateurs de projets Recherche/Action multithématiques et multi-partenariaux.

Le financement de ces actions est prévu de la façon suivante :

Cotisation région Nouvelle-Aquitaine	93 149,00 €
Cotisation département Charente-Maritime	20 000,00 €
Cotisation ville de Rochefort	45 735,00 €
Cotisation UNIMA	7 622,00 €
Cotisation CDA Rochefort Océan	7 622,00 €
Cotisation chambre agriculture Charente-Maritime	7 920,00 €
Ministère de la Transition Ecologique	152 820,84 €
Région Bretagne	25 477,06 €
Subvention région Nouvelle-Aquitaine	58 764,63 €
Département du Finistère	94 977,72 €
Subvention département Charente-Maritime	6 000,00 €
Département Ille et Vilaine	17 923,29
CDA du pays de Saint-Omer	10 000,00 €
Office Français de la Biodiversité	347 690,96 €
Fonds européens (FEADER/FEDER/Life)	34 431,22 €
Agence de l'eau Ardour-Garonne	161 224,51 €
Agence de l'eau Loire-Bretagne	154 764,86 €
Agence de l'eau Seine-Normandie	130 411,61 €
Agence de l'eau Artois-Picardie	56 369,58 €
Université de La Rochelle	3 076,93 €
INRAE	5 777,80 €
Dreal Bretagne	31 923,28 €
Dreal Haut de France	17 831,70 €
Dreal Nouvelle Aquitaine	12 000,00 €
UNIMA	1 774,23 €
Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron et du Blayais (SGBVMB)	3 098,52 €
	1 508 386,74 €

#### FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Les charges à caractère général sont estimées à 171 368 € dont 5 900 € de charges financières et 15 468 € de dotations aux amortissements.

Les charges de personnel sont estimées à 1 188 872 € comprenant :

- 21 agents permanents en année pleine dont 3 agents à 80 % et 2 agents à temps non complet ;
- 3 stagiaires pour une durée maximale de 6 mois ;
- l'évolution des charges sociales ;
- six contrats de service civique : deux à l'antenne de Brest, deux à l'antenne de Saint-Omer et deux au siège à Rochefort.

Les charges dédiées aux actions s'élèvent à 250 872 €

**Synthèse**

Charges de personnel	1 188 872,00 €	Cotisations membres	182 048,00 €
Charges à caractère général	150 000,00 €	Subventions	1 508 386,74 €
Charges financières	5 900,00 €		
Dotations aux amortissements	15 468,00 €		
Charges variables	250 872,00 €		
	1 611 112,00 €		1 690 434,74 €

**INVESTISSEMENTS**

Les achats de matériels et outils informatiques sont évalués entre 15 000 € et 20 000 € et correspondent à 4 postes informatiques, à du matériel dédié au télétravail (principalement écrans et disques durs externes) et à divers matériels informatiques et logiciels (matériels de visioconférence et de sonorisation pour ateliers et formations). Les recettes d'investissement seront constituées des amortissements.

L'équilibre entre les dépenses et les recettes sera fait au moment du vote du budget.

**Décision du Comité Syndical**

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident d'approuver le débat d'orientation budgétaire 2023.

Pour extrait conforme,  
Jean-Marie GILARDEAU  
Président

**Nombre de membres :**

En exercice : 13  
Présents : 8  
Votants : 9  
**Votes :**  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE  
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2023 \_ \_ \_ \_ -

**Accusé de Réception Préfecture**  
Reçu le : \_ \_ / \_ \_ / 2023